

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant:
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE
PROJET DE REGULARISATION ET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE TRI,
TRANSIT, TRAITEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX
AINSI QUE DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES
PAR LA SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° **PREF-BCPPAT2023-024-001** du 24 janvier 2023 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la Société Environnement Massif Central, dont le siège social est 20 rue de la Draine 48000 Mende, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **mercredi 22 février 2023 au mercredi 22 mars 2023 inclus à 17 heures**, à la mairie de Mende.

Le dossier de demande d'autorisation du PROJET DE régularisation ET D'EXTENSION DE L'INSTALLATION DE TRI, TRANSIT, TRAITEMENT DE DECHETS non dangereux, ainsi que de stockage de déchets inertes comprenant notamment l'évaluation environnementale, et les éléments de réponse du demandeur, sera déposé en mairies de Mende, Badaroux, Chastel Nouvel, Lanuéjols, et Brenoux et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services l'État à l'adresse : www.lozere.gouv.fr à la rubrique «Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales».

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de la Société Environnement Massif Central, dont le siège social est 20 rue de la Draine 48000 Mende Tel. : 04-66-32-37-55.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Jacques SIRVENS, chef du bureau budget, moyen et logistique en préfecture, à la retraite, délégué du défenseur des droits demeurant Le Bourg 48100 Lachamp, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public à la mairie de Mende :

- **mercredi 22 février 2023, de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 8 mars 2023, de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 16 mars 2023, de 14h00 à 17h00,**
- **mercredi 22 mars 2023, de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Mende, à l'attention de M. Jacques SIRVENS, commissaire enquêteur – enquête publique « régularisation et extension installation de tri, transit, traitement de déchets non dangereux » ;
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- *en les adressant par voie électronique à l'adresse internet suivante : enquetepublique.EnvironnementMassifCentral@gmail.com. Les observations déposées à cette adresse, seront ensuite mises en ligne sur le site internet de la préfecture.*

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale



Laure Trotin